



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 28 novembre au 2 décembre 2016

RGEC - RENCONTRE ENTRE LA MINISTRE DES OUTRE-MER ET LA COMMISSAIRE A LA CONCURRENCE AU LENDEMAIN DE LA NOTIFICATION FRANCAISE DE L'OCTROI DE MER :

La ministre des Outre-mer Ericka Bareigts a rencontré lundi 28 novembre à Bruxelles la Commissaire européenne à la concurrence Margrethe Vestager pour évoquer la situation des RUP et en particulier la révision du Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC). Cette rencontre intervient après la lettre adressée à la Ministre le 24 novembre par les Présidents des Régions de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et Saint-Martin et par les acteurs socioprofessionnels (EURODOM, FEDOM). La Ministre a salué l'ouverture de la Commissaire, notamment sur la sortie de l'octroi de mer du périmètre du RGEC, lequel a été notifié par Paris à Bruxelles le 25 novembre pour appuyer cette solution. Elle a également soutenu la nécessité de majorer les plafonds actuellement retenus pour les aides au fonctionnement sous RGEC (qui passeraient de 10 à 20 % pour le plafond de chiffre d'affaires, de 15 à 25 % pour le plafond de valeur ajoutée et de 25 à 30 % pour le plafond de masse salariale). Enfin, la ministre a abordé la question d'une hausse du seuil d'éligibilité à la majoration de plafond (+10 points de pourcentage) prévue pour les petites entreprises en demandant à ce que le plafond passe de 300.000€ de chiffre d'affaires à 2 millions € de chiffre d'affaires annuel. La seconde proposition de la Commission fait l'objet d'une consultation publique jusqu'au 8 décembre.

BANANE - PAS DE COMPROMIS SUR LES CLAUSES DE SAUVEGARDE AVEC L'EQUATEUR A L'HEURE OU LE PEROU DEPASSE UNE NOUVELLE FOIS SON CONTINGENT DE BANANES A TAUX PREFERENTIEL :

Un trilogue entre le Parlement, la Commission et le Conseil devait se tenir jeudi 1^{er} décembre afin d'accorder les parties sur la révision du règlement (UE) 19/2013 relatif aux clauses de sauvegarde du

prochain accord commercial avec l'Equateur et au mécanisme de stabilisation pour la banane. Faute d'accord entre les parties, le trilogue a finalement été annulé. Le Parlement européen, en ligne avec les demandes de l'Association des Producteurs Européens de Bananes (APEB) des Canaries, Martinique, Guadeloupe et Madère, a défini quatre lignes rouges pour ces négociations. Il s'agissait d'obtenir : (i) l'automatisme du mécanisme, (ii) la publication par la Commission de rapports mensuels sur l'évolution des prix, publications trimestrielles des données en vert et réunions avec les producteurs, (iii) des analyses annuelles sur l'état des productions européennes, même après 2020, et (iv) des mesures de soutien pour les producteurs communautaires lorsque les prix baissent sur le marché communautaire. Les propositions de la Commission sont : notamment améliorer les outils statistiques (sans expliciter cette suggestion) en vue d'une meilleure accessibilité et étendre le mécanisme de stabilisation au-delà de 2020. Enfin, le Conseil, piloté par la Slovaquie en fin de présidence de l'Union, apparaît peu engagé dans les négociations et s'aligne sur la Commission. La Présidence de l'Union reviendra en janvier à Malte, qui devra coordonner les nouvelles négociations. Le même jour, la Commission a rendu sa décision d'exécution s'agissant du dépassement constaté du volume d'exportations de bananes péruviennes à taux préférentiel, dans le cadre du même accord auquel l'Equateur va adhérer. Malgré ce dépassement, la Commission a décidé de ne pas appliquer le mécanisme. Tout comme pour le dépassement du Guatemala le 21 octobre dernier, la Commission considère que ces volumes d'exportation sont faibles au regard du total des exportations, et qu'ils ne présentent pas de menace grave pour le marché européen de la banane. Eurodom, aux côtés de l'APEB, continue de soutenir que, chaque fois que la Commission ferme les yeux sur ce sujet elle crée un précédent préjudiciable, surtout dans le contexte de la ratification prochaine de l'accord avec l'Equateur, premier exportateur mondial de bananes.

BIO : ECHEC DES NEGOCIATIONS LORS DU CSA : Les ministres des Etats membres n'ont pu aboutir, ce lundi 28 novembre, à un compromis concernant la négociation en trilogue de l'adoption du nouveau règlement relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, abrogeant le règlement (CE) n°834/2007 du Conseil. Cet échec, portant principalement sur les taux de résidus acceptables sur les productions bio importées des pays tiers permet également d'éviter un consensus entre Etats membres qui aurait eu pour effet de consolider la règle d'équivalence (reconnaissance par l'Europe des règles de production bio des pays tiers, moins strictes que les règles européennes) déjà mise en œuvre dans la réglementation actuelle. Le texte tel qu'il avait été soumis en CSA proposait de maintenir pour a minima 5 ans les règles d'équivalence appliquées aux producteurs des pays tiers, avant d'appliquer les règles de conformité aux standards européens (ainsi que la possibilité

d'obtenir des dérogations de deux ans renouvelables après cette période de 5 ans). Les négociations continuent, le trilogue décisif étant programmé le 7 décembre.

PROPOSITION D'ASSOUPLISSEMENT DES REGLES DE LA POLITIQUE DE COHESION POUR LES REGIONS SINISTREES :

La Commission européenne a annoncé, ce mercredi 30 novembre, une proposition de modification du règlement portant dispositions communes relatives aux fonds structurels (règlement (UE) n°1303/2013) afin de permettre un cofinancement à 100% pour les projets régionaux de reconstruction à la suite d'une catastrophe naturelle. Cette nouvelle disposition concerne le Fonds de développement régional (FEDER) et vise à compléter le soutien du Fonds de solidarité de l'UE. Elle pourrait être sollicitée directement après la survenue d'une catastrophe. Plus précisément, la Commission propose de modifier l'article 120 sur la détermination des taux de cofinancement du règlement et d'introduire la possibilité d'un « axe prioritaire distinct » afin de permettre un financement de 100% dans le cadre des programmes de la politique de cohésion, notamment pour la reconstruction de patrimoine. Cette proposition n'a aucune incidence sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020, a précisé la Commission. Reste maintenant au Conseil et au Parlement européen de donner leur feu vert à la modification, ce qui devrait être rapide (adoption d'ici trois ou quatre mois). L'annonce a été faite en même temps que la décision d'accorder une aide à l'Italie pour organiser la reconstruction de la région du centre frappée par un terrible tremblement de terre en août dernier. Cette aide s'articule autour de deux axes : un versement d'une première tranche d'aide de 30 millions d'euros au titre du fonds de solidarité de l'UE (FSUE) dans les sept jours et un taux de cofinancement pouvant aller jusqu'à 100% pour les opérations de reconstruction.

DEBATS SUR LA STRUCTURE DU PARTENARIAT POST-COTONOU :

Aucun consensus ne s'est dégagé au Conseil de l'UE sur la structure que revêtira le partenariat renouvelé entre l'UE et les 78 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) après 2020, quand l'Accord de Cotonou sera arrivé à terme, conclu pour vingt ans en 2000, entre les deux parties. Les ministres européens ou ambassadeurs des États membres auprès de l'UE, qui participaient à la session du Conseil Affaires étrangères (format Développement), ce lundi 28 novembre, ont formulé des remarques générales sur l'option récemment privilégiée par la Commission européenne : celle d'un accord-cadre, assorti d'accords régionaux taillés sur mesure. Si tous ont salué la communication présentée par la Commission le 22 novembre, deux courants différents se sont exprimés (voir *Inforup* daté du 25 novembre). Des États membres comme les Pays-Bas et la République tchèque trouveraient opportun de se concentrer sur des régions en intégrant des pays qui ne sont pas ACP, tandis que d'autres,

comme la France, le Portugal et l'Italie, davantage attachés à la spécificité du groupe ACP, préféreraient que le partenariat futur continue de lier l'UE à des régions ACP au sens strict. Il s'agissait du troisième échange de vues exploratoire entre Européens sur le sujet. Le mandat de négociation est prévu pour 2017 pour que les négociations débutent 18 mois avant le 29 février 2020, date où l'Accord de Cotonou arrivera à terme.

LE CONSEIL ET LE PARLEMENT ONT APPROUVÉ LE BUDGET COMMUNAUTAIRE POUR 2017 EN LÉGÈRE HAUSSE :

Le Conseil s'est prononcé lundi 28 novembre en faveur du budget 2017, malgré l'abstention de trois pays : l'Italie, la Grèce et le Royaume-Uni. L'Italie aurait en effet souhaité davantage de fonds pour les défis urgents (migration, emploi des jeunes, Erasmus), de même que la Grèce. À son tour, le Parlement européen a voté le budget (438 voix pour, 194 contre et 7 abstentions), jeudi 1er décembre à Bruxelles. La veille, le débat en plénière a montré que les députés estimaient que le budget 2017 constituait un pas dans la bonne direction. Nombreux sont ceux qui auraient souhaité cependant des fonds plus importants en matière d'investissement, de croissance, d'emploi ou de contrôle des flux migratoires. Le montant total des engagements est fixé à 157,88 milliards d'euros et celui des paiements à 134,49 milliards d'euros. Le budget 2017 de l'UE sera en hausse de 1,7% en engagements, mais en baisse de 1,6% en paiements, en raison de la baisse de 11,2% des crédits au titre de la politique de cohésion. Les parlementaires rappellent que la priorité est de « *prendre à bras-le-corps le problème des migrations* », comme affirmé par Jean Arthuis (ADLE, France), Président de la commission des budgets du Parlement européen, en renforçant le contrôle de nos frontières extérieures et en organisant « *l'accueil digne* » pour les migrants avec statut de réfugiés. Le second message est que l'Europe investit dans sa jeunesse : 1 milliard d'euros supplémentaires sera mis à disposition de l'Initiative pour l'emploi des jeunes et du Fonds social européen. Cette légère hausse du budget a été critiquée par le Président de l'Eurogroupe, Jeroen Dijsselbloem, qui y voit une forme de « relâchement », tandis que le Commissaire français Pierre Moscovici accueille favorablement cette politique budgétaire relativement orientée vers la dépense, une « première » de la part de la Commission.

LA PRODUCTION AGRICOLE EUROPEENNE EN BAISSSE DE 1,8% EN VALEUR EN 2015 :

La valeur de la production agricole européenne a perdu 1,8 % en valeur en 2015 par rapport à 2014, à cause surtout d'une chute de la production animale (-5,5%), dont la baisse des prix (-8,5%) n'a été que partiellement compensée par la hausse des volumes (+3,3 %), selon des estimations publiées lundi 28 novembre par l'Office des statistiques de l'UE

(Eurostat). Les comptes économiques de l'agriculture font apparaître que la valeur totale de la production agricole dans l'Union européenne s'établissait à 411,2 milliards d'euros aux prix de base en 2015, ce qui correspond à une baisse de 1,8% par rapport à 2014.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 5 AU 9 DECEMBRE 2016

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	MINISTERES FRANÇAIS ET PARLEMENT
Lundi 05/12	Commission PECH Commission AGRI			
Mardi 06/12			Conseil économiques Affaires	
Mercredi 07/12				
Jeudi 08/12				
Vendredi 09/12				